

## ANNEXE « C »

### Tarifs applicables par le *Service des permis et requêtes*

#### Documents et demandes

*(Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande.)*

Type	Tarif
Ouverture de dossier – demande de conciliation (art. 36 LCM)	300 \$
Confirmations diverses (ex. : installation septique, usage autorisé, construction permise, etc.)	25 \$
Demande d'autorisation à la CPTAQ <i>En plus des tarifs chargés par la CPTAQ</i>	100 \$
Demande d'exclusion à la CPTAQ <i>En plus des tarifs chargés par la CPTAQ</i>	200 \$
Demande de dérogation mineure et d'usage conditionnel	500 \$
Demande de modification aux règlements d'urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyse du dossier par le fonctionnaire désigné et par le comité consultatif d'urbanisme</li> <li>• si recommandation favorable et acceptation par le conseil municipal</li> </ul>	200 \$  400 \$

#### Permis de construction

*(Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande d'un permis de construction.)*

Interventions à des fins résidentielles et institutionnelles	Tarif
Construction d'un bâtiment principal	150 \$ + 75 \$ par logement additionnel
Construction d'un bâtiment principal sur les terres publiques	150 \$
Agrandissement d'un bâtiment principal	40 \$
Rénovation d'un bâtiment principal	25 \$
Construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie <b>inférieure à 25 m<sup>2</sup></b>	25 \$
Construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie <b>supérieure à 25 m<sup>2</sup></b>	50 \$
Agrandissement d'un bâtiment accessoire	25 \$
Rénovation d'un bâtiment accessoire	20 \$
Construction d'une installation septique	100 \$
Modification d'une installation septique	50 \$
Aménagement, remplacement, obturation ou modification substantielle d'une installation de prélèvement d'eau	75 \$
Ajout, modification ou remplacement de parties saillantes à un bâtiment (galerie, patio, etc.)	25 \$
Renouvellement d'une demande de permis de construction	50 % du coût du permis original

## Permis de construction (SUITE)

(Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande d'un permis de construction.)

Interventions à des fins autres que résidentielles : commerciales, forestières et agricoles	Tarif
Construction d'un bâtiment principal	<b>150 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux</b> Coût maximum : 3 000 \$
Agrandissement d'un bâtiment principal	<b>75 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux</b> Coût maximum : 2 000 \$
Rénovation d'un bâtiment principal	<b>50 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux</b> Coût maximum : 2 000 \$
Construction d'un bâtiment accessoire	<b>75 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux</b> Coût maximum : 2 000 \$
Agrandissement d'un bâtiment accessoire	<b>50 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux</b>
Rénovation d'un bâtiment accessoire	<b>30 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux</b>
Construction d'un camp forestier / cabane à sucre	75 \$
Agrandissement d'un camp forestier / cabane à sucre	30 \$
Rénovation d'un camp forestier / cabane à sucre	20 \$
Construction d'une installation septique	100 \$
Modification d'une installation septique	50 \$
Aménagement, remplacement, obturation ou modification substantielle d'une installation de prélèvement d'eau	75 \$
Haie, clôture, muret et mur de soutènement	25 \$
Antenne et éolienne	20 \$
Renouvellement d'une demande de permis de construction	50 % du coût du permis original

## Permis de lotissement

(Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande d'un permis de lotissement.)

Interventions	Tarif
Opération cadastrale	50 \$ par lot créé

## Certificat d'autorisation

(Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande d'un certificat d'autorisation.)

Interventions	Tarif
Démolition d'une construction	20 \$
Démolition suivant les règles du Règlement 810-23 <i>Règlement relatif à la démolition d'immeubles</i>	100\$
Déplacement d'un bâtiment principal	50 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire	20 \$
Installation, modification ou remplacement d'une enseigne	30 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux
Installation d'une enseigne pour un usage complémentaire	30 \$
Aménagement ou agrandissement d'un espace de stationnement ou d'une entrée charretière (non compris dans un permis)	20 \$
Aménagement ou agrandissement d'un terrain de camping	50 \$
Abattage d'arbres	20 \$
Coupe forestière	50 \$
Travaux sur la rive (renaturalisation, stabilisation, etc.)	40 \$
Nouveau : quai, abri à bateau ou élévateur	40 \$
Réparation d'un quai	20 \$
Installation ou remplacement d'une piscine	40 \$
Aménagement ou agrandissement d'une carrière ou d'une sablière	200 \$
Changement ou ajout d'un usage	25 \$
Usage ou construction temporaire	25 \$
Kiosque temporaire	125 \$
Branchement à l'égout ( <i>Règlement 33-96</i> )	50 \$

### Paie ment des tarifs des permis et des certificats

Les tarifs pour l'émission des permis et certificats doivent être payés lors du dépôt de la demande et ne sont en aucun cas remboursables.

### Renouvellement d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation

Un renouvellement d'un permis de construction est valide pour une durée de 6 mois. Un renouvellement d'un certificat d'autorisation est valide pour le même délai que celui prescrit par le présent règlement ou le règlement de zonage. Un renouvellement ne peut être obtenu qu'une seule fois.

### Tarification pour la vidange des installations septiques situées sur les îles du lac Sept-Îles

Des fosses de rétention sont installées sur le lot 5 849 249 du cadastre du Québec afin de collecter les boues des installations septiques situées sur les îles. Un programme particulier de vidanges a été mis en place et les propriétaires concernés seront facturés selon le coût réel réparti entre eux.

**\* Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.**



## Tableau - Tarifs pour la vidange des boues Secteurs A et B

	Tarifs de la Régie 1er mai 2024 au 30 avril 2025
<b>Vidange sélective</b>	
Fosse septique (max 5,4 m3)	Secteurs A et B : 160,00 \$ / unité
<b>Vidange complète</b>	
Puisard et fosse de rétention (max 5,4 m3)	Secteurs A et B : 173,00 \$ / unité
<b>Volume supplémentaire</b>	
Volume supplémentaire	35,00 \$ / m <sup>3</sup>
<b>Autres frais</b>	
Frais de traitement	68,00 \$ / installation
Dévisage des couvercles	1 couvercle : 15,00 \$ 2 couvercles : 20,00 \$
2e visite distincte par adresse	42,00 \$
Vidange sélective mais effectuée en complète	Secteurs A et B : 13,00 \$
<b>Frais supplémentaires</b>	
- 2e visite - couvercles ou ouvertures non dégagés - installation septique non accessible - adresse introuvable - vidange effectuée la fin de semaine, en urgence ou sur appel - jour férié en urgence seulement - changement d'horaire - vidange supplémentaire	70,00 \$ / visite
Déplacement supplémentaire si volume total vidangé excède 13 m3 par adresse	65,00 \$

▪ ENTRETIEN TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION UV / PAR VISITE * (SA-3 à SA-6)	299,70 \$
▪ ENTRETIEN TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION UV / PAR VISITE * (SA-6C27 à SA-6C32)	388,32 \$

\* Il y a deux visites dans l'année.



## GRILLE TARIFAIRE D'ENTRETIEN 2025

HYDRO-KINETIC  
RÉSIDENTIEL ET AUTRES BÂTIMENTS  
(En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025)

Modèles	Capacité de traitement	Niveau tertiaire <sup>2</sup>			
		Niveau secondaire avancé <sup>1</sup>	Hydro-Kinetic et déphosphatation (classe IV)	Hydro-Kinetic et désinfection UV (classe V)	Hydro-Kinetic avec déphosphatation et désinfection UV (classe IV/V)
HK-1260	1260 L/jour (1 à 3 chambres)	1 visite par année 165\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 175\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 263\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 298\$ par visite
HK-1600	1600 L/jour (4 chambres)	1 visite par année 165\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 175\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 263\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 298\$ par visite
HK-1890	1890 L/jour (5 chambres)	1 visite par année 165\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 175\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 263\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 298\$ par visite
HK-2270	2270 L/jour (6 chambres)	1 visite par année 165\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 175\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 263\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 298\$ par visite
HK-3020	3020 L/jour (plus de 6 chambres / multilogements)	1 visite par année 165\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 175\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 263\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 298\$ par visite
HK-3780 (Q-2, r.22)	3780 L/jour (plus de 6 chambres / multilogements)	1 visite par année 280\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 225\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 320\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 345\$ par visite

- Les taxes sont en sus. Nos prix sont sujets à changement sans préavis. La visite peut se faire uniquement si aucun montant n'est en souffrance au dossier.
- L'entretien et le service couvrent uniquement les composantes fournies et fabriquées par Enviro-STEP Technologies.
- Pour les systèmes dont l'entretien est pris en charge par les municipalités, vous référer à la municipalité pour les tarifs en vigueur.
- La garantie et le support technique sont conditionnels à ce que l'entretien et le service soient réalisés par un professionnel autorisé par Enviro-STEP Technologies.
- Le système (incluant le panneau de contrôle) doit être accessible pour l'entretien. Des frais de 100\$ s'appliqueront pour les déplacements inutiles ou si nous devons déneiger, creuser ou déplacer des objets ou structures pour accéder à tous les couvercles du système de traitement.
- Aucun rendez-vous ou préavis pour les visites d'entretien. Le système doit être accessible en tout temps.

<sup>1</sup> Réfère généralement aux installations avec infiltration dans le sol ou avec rejet dans un cours d'eau de débit important (dilution égale ou supérieure à 1:300)

<sup>2</sup> Réfère généralement aux installations avec rejet vers un fossé, un lac ou cours d'eau de faible débit (dilution inférieure à 1:300).

### CALENDRIER DES INSPECTIONS ANNUELLES

Niveau de traitement	Mois d'installation	Nombre de visites	Quand
Secondaire avancé	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	1	L'année <u>suivant</u> celle de l'installation et une fois par année par la suite La visite se fait généralement entre les mois d'avril et août
Tertiaire avec désinfection et/ou déphosphatation	1 <sup>er</sup> janvier au 31 août	2	1 visite l'année de l'installation (automne) et 2 visites annuelles par la suite
	1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre	2	2 visites annuelles l'année <u>suivant</u> l'installation (printemps et automne)

### SOMMAIRE DE LA GARANTIE LIMITÉE DU SYSTÈME HYDRO-KINETIC (voir document complet pour détails)

Garanties	Composantes Hydro-Kinetic
2 premières années, pièces et main d'œuvre	Pompe(s) à air, pompe à eau, panneau de contrôle 801P, système UV AT-1500 incluant lampe
10 premières années, pièces seulement	Composantes internes en PVC ou polyéthylène (les 2 premières années la main d'œuvre est aussi garantie)
2 ans, pièces seulement	Composantes de remplacement (pompe à air, pompe à eau, panneau de contrôle 801-P, contrôleur UV)
30 jours, pièces et main d'œuvre	Remplacement des diaphragmes de pompe à air
1 an, pièces seulement	Toute autre composante fournie par Enviro-STEP Technologies

### TARIF DU SUPPORT TECHNIQUE 2025 (le prix des pièces varie selon le modèle Hydro-Kinetic installé)

Type de frais	Montant (taxable)*	Type de frais	Montant (taxable)*	Type de frais	Montant (taxable)*
Déplacement	Frais fixe de 100\$	Diaphragmes pompe à air	De 20\$ à 150\$	Pompe à air	375\$ à 675\$
Temps du technicien	80\$/hr	Pompe de recirculation	239\$	Contrôleur UV	400\$
Déplacement inutile	Frais fixe de 100\$	Unité de contrôle 801-P	259\$	Flotte de haut niveau	60\$

\*Les prix sont sujets à changement sans préavis

**Filière de désinfection par rayonnement ultraviolet et de déphosphatation avec Biofiltre Ecoflo**

(BEDPUV1)

1 visite 185.00 \$

- \* Pour les nouvelles installations fait au printemps de l'année en cours
- 1 visite d'inspection de l'unité UV et de l'unité DpEC
- 1 échantillonnage de l'effluent
- L'ajustement des composantes internes de votre unité UV et de l'unité DpEC
- La mesure des boues du réacteur primaire
- Entretien du régulateur (lorsque présent)
- Prise de photos

(BEDPUV2)

2 visites 599.00 \$

- 2 visites d'inspection de l'unité UV et de l'unité DpEC
- 2 échantillonnages de l'effluent
- L'ajustement des composantes internes de votre unité UV et de l'unité DpEC
- 1 fois par année, le remplacement de la ou des lampes UV (selon l'unité UV)
- La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo
- La mesure des boues du réacteur primaire
- Entretien du régulateur (lorsque présent)
- La main-d'œuvre lorsque requise pour le remplacement des composantes consommables (si ce remplacement est effectué lors d'une visite d'entretien planifiée)
- Prise de photos

**Biofiltre Ecoflo supplémentaire à la filière de désinfection par rayonnement ultraviolet**

(BILF01)

1 visite 130.50 \$

- La scarification du milieu filtrant du 2<sup>e</sup> Biofiltre Ecoflo
- Prise de photos

## Prix Forfaits d'entretiens

Prix 2024 sans tx

### Filière de désinfection par rayonnement ultraviolet avec Biofiltre Ecoflo

(BEUV1)

1 visite 185.00 \$

- \* Pour les nouvelles installations fait au printemps de l'année en cours
- 1 visite d'inspection de l'unité UV
- 1 échantillonnage de l'effluent
- L'ajustement des composantes internes de votre unité UV

(BEUV2 et SEUV2)

2 visites 594.00 \$

- 2 visites d'inspection de l'unité UV
- 2 échantillonnages de l'effluent (printemps et automne)
- L'ajustement des composantes internes de votre unité UV
- 1 fois par année, le remplacement de la ou des lampes UV (selon l'unité UV)
- La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo
- Entretien du régulateur (lorsque présent)
- Prise de photos

(BUV2 et SUV2)

2 visites, \*sans scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo 462.00 \$

- 2 visites d'inspection de l'unité UV
- 2 échantillonnages de l'effluent (printemps et automne)
- L'ajustement des composantes internes de votre unité UV
- 1 fois par année, le remplacement de la ou des lampes UV (selon l'unité UV)
- Entretien du régulateur (lorsque présent)
- Prise de photos

\*Lorsqu'un changement du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo est requis dans l'année de référence, il n'y a pas de scarification d'effectuée.

---

Frais de déplacement sans entretien effectué 75.00\$

**Biofiltre Ecoflo avec FDI**

FDI simple	
1 visite	179.00\$
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'ajustement des composantes internes</li> <li>○ La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo</li> <li>○ Test de recirculation</li> <li>○ Prise de photos</li> </ul>	
FDI Double	210.00 \$
1 visite	
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'ajustement des composantes internes</li> <li>○ La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo</li> <li>○ Test de recirculation</li> <li>○ Prises de photos</li> </ul>	
FDI Simple – avec régulateur	
2 visites	203.00 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'ajustement des composantes internes</li> <li>○ La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo</li> <li>○ Test de recirculation</li> <li>○ Entretien du régulateur</li> <li>○ Prise de photo</li> </ul>	
FDI double – Avec régulateur	233.00 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'ajustement des composantes internes</li> <li>○ La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo</li> <li>○ Test de recirculation</li> <li>○ Entretien du régulateur</li> <li>○ Prises de photos</li> </ul>	

## Multis-Marques Secondaire avancé et tertiaire 2024

<u>Bionest régulier</u>	111.00 \$
<u>Bionest UV</u>	525.00\$
<u>Hydro-Kinétic</u>	111.00\$
<u>Hydro-Kinétic UV</u>	525.00\$
<u>Enviro-Septic</u>	111.00\$
<u>Enviro-Septic UV</u>	525.00\$
<u>Ecophyltre</u>	266.00\$
<u>Ecophyltre UV</u>	444.00\$
<u>Waterloo</u>	111.00\$
<u>Waterloo UV</u>	525.00\$

# ENTRETIEN 2025

(En vigueur le 1er janvier 2025)

SYSTEM O))  
TSA

98,98\$

1 visite par année

SYSTEM O))  
TT-UV

279,43\$

2 visites par année

WATERLOO  
TT-UV

279,43\$

2 visites par année

- Les taxes sont en sus.

*\* Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.*